

MAIRIE DE
GARRIGUES
34160

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif et la réalité de leur exécution. Rappel réglementaire. Suite au vote de la loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette synthèse doit être mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Résultats 2018

Dépenses de fonctionnement	1 753 206.23€
Recettes de fonctionnement	1 875 596.89€
Résultat de fonctionnement	122 390.66€
Dépenses d'investissement	1 490 411 .15€
Recettes d'investissement	1 870 664 .01€
Résultat d'investissement	380 252.86€
Résultat global de clôture	502 643 .52€

Section de Fonctionnement

1/ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	1 753 206.23€	1 875 596.89€
Report exercice 2017	-	-
Total réalisation	1 753 206.23€	1 875 596.89€
Reprise CCAS		113.07
Résultat clôture 2018		122 503.73€

2/ Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
O11	Charges à caractère général	1 052 398,14	896 370,02
O12	Charges de personnel et frais assimilés	71 500,00	51 409,23
O14	Atténuation de produits	738,00	736,00
65	Autres charges de gestion courantes	35 559,63	34 723,32
	Total des dépenses de gestion courantes	1 160 195,77	983 238,57
66	Charges financières	8 675,33	8 675,30
67	Charges exceptionnelles	144 000,00	144 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		
	Total de DRF	1 312 871,10	1 135 913,87
O23	Virement à la section d'investissement	14 383,87	
O42	Op d'ordre de transfert entre section	844 544,47	617 292,36
O43	Op, d'ordre à l'intérieur de la sect,de fonct,		
	Total des dépenses d'ordres	858 928,34	617 292,36
	TOTAL	2 171 799,44	1 753 206,23

Chapitre 011: Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services: électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Les crédits budgétaires nécessaires aux écritures de régularisation du lotissement communal ont été réalisés en partie dans ce chapitre budgétaire aux articles 6015/6045/605 pour un montant 844 544.47€.

Le montant des charges « réelles » de fonctionnement pour cet exercice est donc de 51 825.55€.

Chapitre 012: Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Pour rappel, depuis le 1^{er} juin dernier, date de création du poste un agent technique supplémentaire à raison de 20h/semaine. La commune compte également un emploi administratif de catégorie B à hauteur de 16h/semaine. Le titulaire du poste étant en temps partiel de droit, le temps de travail du poste est complété par un agent mis à disposition par une autre commune pour 7h/semaine.

Les emplois communaux sont donc :

- 2 postes d' adjoints techniques 20h/semaine
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe 16h/semaine.

Chapitre 014: Il s'agit de l'attribution de compensation négative due par la commune à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, depuis le transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité.

Chapitre 65: Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS, ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations.

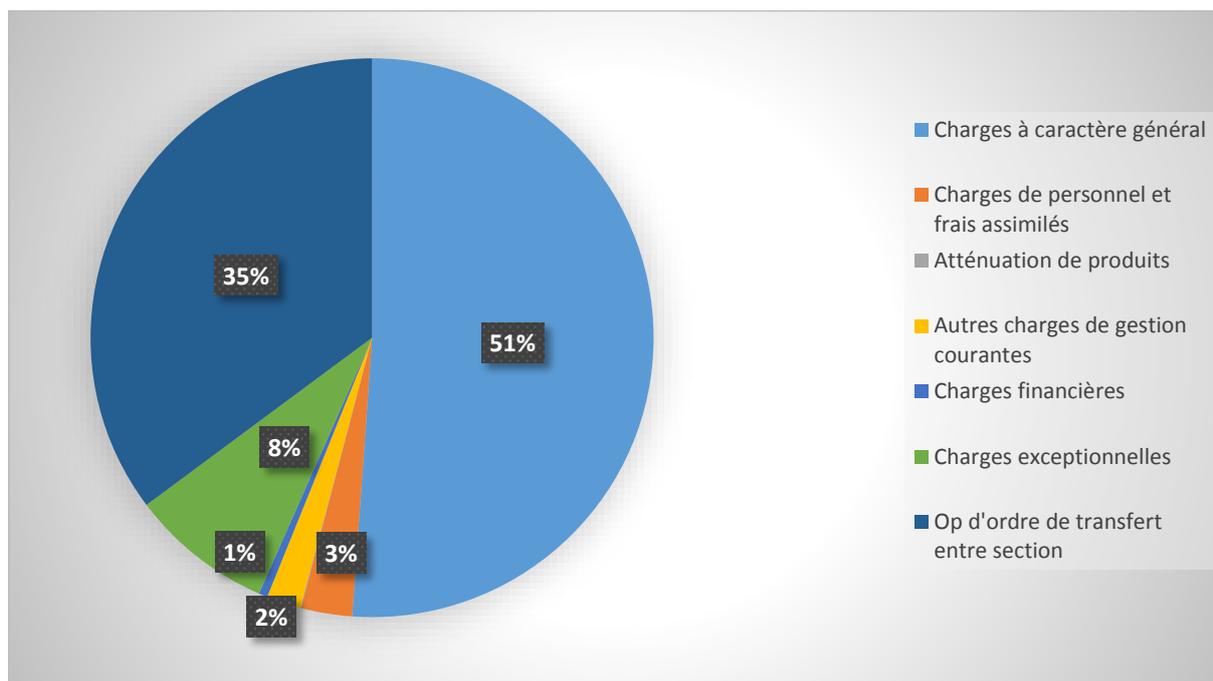
C'est également à ce chapitre que sont payées les charges de participation aux organismes de regroupement comme le SIVOM de Fontbonne qui a en charge la maternelle intercommunale, le fonctionnement de la cantine et la garderie.

Chapitre 66: Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Objet de la dépense	Date début	Date fin	Montant emprunté	Montant capital au 31/12/2017	Amortissement 2018	Intérêts 2018
Gîtes communaux	2001	2021	68 602.06 €	18 519.70 €	4 977.95 €	925.57€
STEP	2011	2031	250 000 €	193 523.51€	11 105.46 €	7 424.18 €
LOT. IN FINE						280.50€
TOTAL					16 083.41 €	8 630.25 €
DEPENSES					Investissement	Fonctionnement

Chapitre 023: La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

2.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



3/ Les recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
O13	Atténuation de charges	1 000,00	6 023,43
70	Produits des services, du domaine, ventes	749 600,00	506 704,98
73	Impôts et Taxes	61 615,00	75 802,98
74	Dotations et participations	470 639,97	397 586,08
75	Produits de gestion courante	44 400,00	44 933,92

	Total des recettes de gestion courantes	1 327 254,97	1 031 052,42
76	Produits financiers		1,03
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires		
	Total de RRF	1 327 254,97	1 031 052,42
O42	Op d'ordre de transfert entre section	844 544,47	844 544,47
O43	Op, d'ordre à l'intérieur de la sect, de fonct,		
	Total des dépenses d'ordres	844 544,47	844 544,47
	TOTAL	2 171 799,44	1 875 596,89

Chapitre 013: Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Les sommes versées correspondent à la mise à disposition d'un adjoint technique communal pour effectuer l'accompagnement dans le bus et l'encadrement des enfants à la cantine durant l'année scolaire 2017/2018.

Chapitre 70: est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les ventes de terrains dans le lotissement communal.

Le produit des ventes des terrains du lotissement communal ont été enregistrées à ce chapitre pour un montant total de 502 500 € correspondant au pris HT de 4 terrains communaux.

Chapitre 73: Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille commun

Chapitre 73	BP2018	CA2018
731- Impôts locaux	30 692	31 364
7318-Autres impôts locaux		395
73212- Dotation de solidarité communautaire		4 286
73223-Fonds de péréquation des ressources communales	1 659	3 784
7328- Autres fiscalité reversées		282
7343- Taxes sur les pylônes électriques	9 264	9 460
7351- Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 000	2 245.54
7381- Taxe additionnelle aux droits de mutation	17 000	23 000
	61 615	75 802.98

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2003.

- Taxe d'habitation: 6.89%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 7.95%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 27.55%

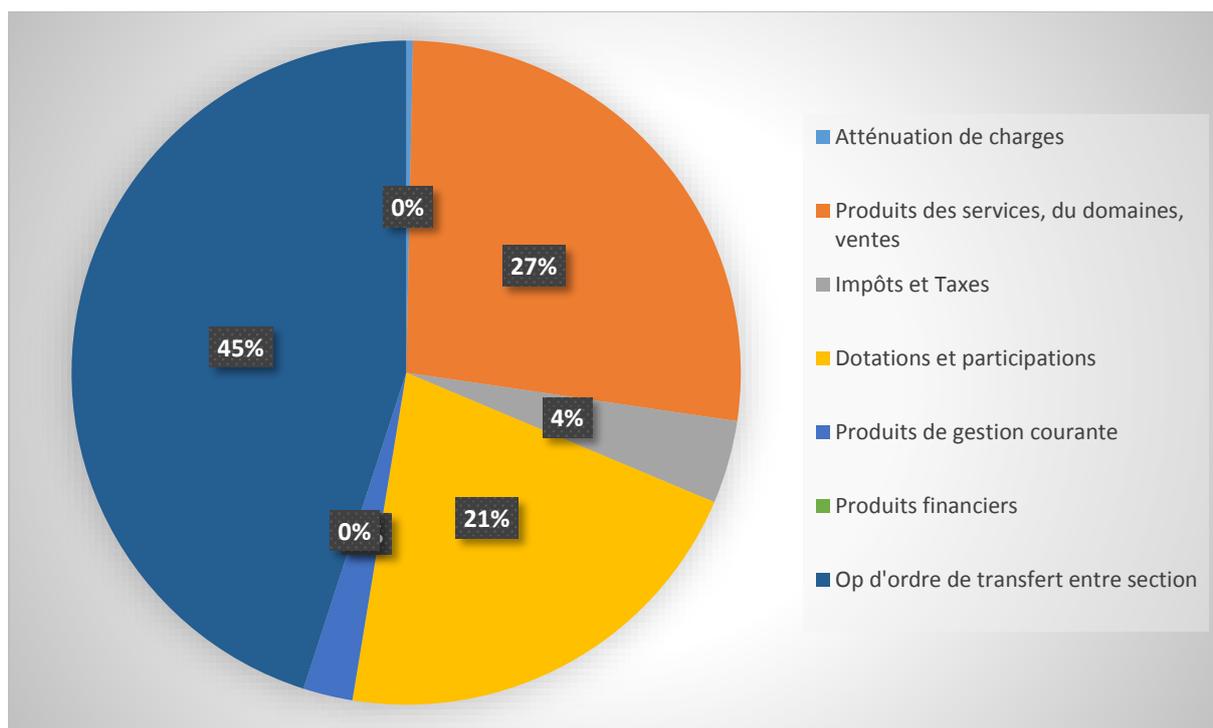
Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal): il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Chapitre 74: Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Chapitre 74	BP2018	CA2018
7411- Dotation forfaitaire	9 881	9981
74121- Dotation de solidarité rurale	4 573	4573
742-dotation élu local	2 972	2972
74718- Autres participations	451 813.97	566.67
7478- Autres organismes		377 934.41
74834- Etat de compensation exonération TF	700	669
74835- Etat de compensation au titre exonération TH	700	990
	470 639.97	397 586.08

Chapitre 75: Sont notamment inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des 5 appartements communaux. Ces locations ont rapporté 44 400€ au cours de l'exercice 2018.

3.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



Section d'Investissement

1/ Vue d'ensemble de la section d'Investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	1 490 411.15€	1 870 664.01€
Résultat exécution 2018		380 252.86€
Reprise résultat 2017	91 614.70€	1 875 596.89€
Résultat clôture 2018		280 638.16 €

2/ Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
204	Subventions d'équipement versées	2 568,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	568 668,94	25 365,25
	Total des dépenses d'équipement	571 236,94	25 365,25

13	Subvention d'investissement	450 898,00	450 837,99
16	Emprunt et dettes assimilée	172 083,40	169 663,44
	Total dépenses financières	622 981,40	620 501,43
O40	Op d'ordre de transfert entre section	844 544,47	844 544,47
O43	Op, d'ordre à l'intérieur de la sect, de fonct,		
	Total des dépenses d'ordres	844 544,47	844 544,47
	TOTAL	2 038 762,81	1 490 411,15

Chapitre 13 : Opération de régularisations liées au lotissement communal. Ces sommes correspondent à l'annulation des participations versées par les membres de l'AFUL, imputées à tort en recettes d'investissement lors de l'exercice budgétaire 2015. Elles ont été reprises en recettes de fonctionnement.

Chapitre 16: Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20: Il concerne notamment les frais d'études.

Chapitre 21: Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous:

Chapitre 21	BP2018	CA2018
2113- Aménagement de terrains autres que voirie		600
2131- Bâtiments publics	136 715.97	6 100.71
21311-Hôtel de ville		18664.54
2151-Réseaux de voirie	431 952.97	
Total-	568 668.94	25 365.25

3/ Recettes d'investissement

Chap	Libellé	BP 2018	CA 2018
10	Dotation Fonds divers et réserves	208 928.46	215 227.99
13	Subvention d'investissement	72 289.28	47 332.22
21	Immobilisations incorporelles	990 231.43	990 231.44
	TOTAL RECETTES REELLES	1 271 449 .17	1 252 791.65
O21	Virement de la section de fonctionnement	14 383.87	
O40	STOCK terrains aménagés	844 544.47	617 292.36
	TOTAL	2 130 377.51	1 870 084.01

Chapitre 10: Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 3973.19€.

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 21 : La particularité de cet exercice budgétaire est que l'on retrouve des crédits au chapitre 21 en recette d'investissement ; cela correspond à l'annulation des mandatements des travaux liés à l'aménagement du lotissement communal la Laurisse.

Chapitre 040 : constate la valeur des stocks de terrains aménagés.